

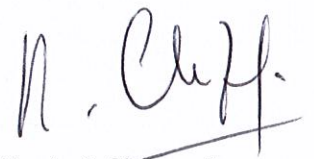
**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DE LA SEANCE DU
3 AVRIL 2023**

Le Conseil de la vie étudiante et de la formation de l'IEP de Paris, réuni le lundi 3 avril 2023 à 8 heures 30 en format hybride :

- a accordé, à l'unanimité, conformément au Règlement de la vie étudiante, la qualité d'associations étudiantes reconnues aux associations suivantes :
 - AIDE & CONSEILS - IEP DE PARIS
 - ASSOCIATION DES ETUDIANTS POLONAIS DE SCIENCES PO
- a validé, à l'unanimité, la convention annuelle 2022-2023 de l'association permanente suivante :
 - AJSP – Association des Juriste de Sciences Po
- a validé, à l'unanimité, le financement des projets étudiants ci-dessous soumis à l'avis de la Commission de la Vie étudiante (CVE) :
 - Financement de 1 800€ à l'association Centre pour la recherche scientifique étudiante de Sciences Po
 - Financement de 1 700€ à l'association Sciences Po Refugee Help
 - Financement de 1 065€ à l'association Teh Student Agora
- a décidé, à l'unanimité, la constitution de groupes de travail portant sur les thématiques suivantes :
 - L'orientation des étudiants de 3A dans leur choix de Master
 - Les inscriptions pédagogiques
 - Les enseignants vacataires



Cloé Artaut
Présidente étudiante



Raphaël Charpentier
Président enseignant